Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201121-20261016-2026_38-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/38

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le SEIZE OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 06/10/2026

Présents : LOMBARD Jean-Marc, FRANCOIS Yannick, VAGINAY Valérie, LOMBARD Hervé, FARJOT Catherine, DEAL Jérôme, PEREZ Virginie, LOMBARDET Nathalie, DAÈNE Astrid, COLAS Gérald, DUBOUIS Laurine
Absents excusés : néant
Secrétaire : Catherine FARJOT

Délibération publiée le 20 / 10 / 2026

TARIFS DE LOCATION DU GÎTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer les tarifs de location du GÎTE à partir du 1er janvier 2027 comme suit :

	Petite capacité, sans le dortoir	Grande capacité, avec le dortoir
1 nuitée le week-end	75 €	150 €
2 nuitées le week-end	100 €	250 €
1 nuitée en semaine	30 €	60 €

- DÉCIDE qu'un chèque de caution de 500 € à l'ordre du Trésor Public sera remis avec le contrat pour la réservation du gîte.

- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Fait à JARNOSSE, le 19 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD

Le Secrétaire de séance,
Catherine FARJOT